

COMMISSION PERMANENTE DU 7 MARS 2016

Décision légalisée en préfecture le 10 mars 2016 sous le n° 042-224200014-20160307-240242C-DE-1-1

Rapport n° I-CBR-2

CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE "PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS OUEST ROANNAIS" ET APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS

VU

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les articles L113-15 et suivants et R113-19 et suivants du Code de l'urbanisme,
- la délibération de l'Assemblée départementale du 30 janvier 2009 qui précise les modalités d'actions en périmètre PAEN,
- la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2012 se prononçant favorablement sur la mise en œuvre d'un projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans l'Ouest roannais,
- la délégation générale à la Commission permanente adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2015.

CONSIDERANT

- l'accord de la commune d'Ambierle donné par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2015,
- l'accord de la commune de Lentigny donné par délibération du Conseil municipal du 9 juin 2015,
- l'accord de la commune d'Ouches donné par délibération du Conseil municipal du 26 mai 2015,
- l'accord de la commune de Pouilly les Nonains donné par délibération du Conseil municipal du 23 juin 2015,
- l'accord de la commune de Renaison donné par délibération du Conseil municipal du 23 juin 2015,
- l'accord de la commune de Saint Alban les Eaux donné par délibération du Conseil municipal du 24 juin 2015,

- l'accord de la commune de saint André d'Apchon donné par délibération du Conseil municipal du 1 juin 2015,
- l'accord de la commune de Saint Haon le Châtel donné par délibération du Conseil municipal du 22 juin 2015,
- l'accord de la commune de Saint Haon le Vieux donné par délibération du Conseil municipal du 8 juin 2015,
- l'accord de la commune de Saint Jean Saint Maurice donné par délibérations du Conseil municipal du 27 mai 2015 et du 10 juillet 2015,
- l'accord de la commune de Villemontais donné par délibération du Conseil municipal du 25 juin 2015,
- l'avis du Syndicat d'Études et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais (SYEPAR), donné par courrier du 21 juillet 2015,
- l'avis de la Chambre d'agriculture de la Loire, donné par courrier du 23 juillet 2015,
- l'avis favorable du commissaire enquêteur du 12 décembre 2015.

SYNTHESE DU CONTEXTE

Après une expérimentation pilote réussie de la démarche PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) sur la vallée du Gier, le Département a validé la mise en œuvre d'un nouveau projet de périmètre PAEN sur l'Ouest Roannais.

Pour ce faire, le Département a opté pour une démarche ascendante en s'appuyant sur un opérateur local : Roannais Agglomération. Celui-ci s'est chargé de la coordination des acteurs et partenaires, de l'animation des instances de gouvernance mises en place et a conduit la concertation pour la délimitation du périmètre et l'élaboration du programme d'actions.

Le résultat de ce travail (zonage PAEN et plan d'actions), bénéficiant des autorisations des communes et avis favorables des partenaires associés, a été mis à l'enquête publique du 19 octobre au 19 novembre 2015. À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

DECISION : La Commission permanente décide :

- de créer le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dénommé « PAEN de l'Ouest Roannais » sur les communes d'Ambierle, Lentigny, Pouilly les Nonains, Renaison, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Haon le Chatel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice sur Loire, Villemontais et Ouches (suivant annexes jointes).
- d'adopter le plan d'actions, ci-joint en annexe, concernant ce site.

Adopté à l'unanimité

Programme d'actions du périmètre PAEN de l'Ouest Roannais 2016-2020

En vertu de l'article L113-21 du code de l'urbanisme, « *Le département ou l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 élabore, en accord avec la ou les communes ou établissements publics de coopération intercommunale compétents, un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre d'intervention.* »

Le programme d'actions du PAEN de l'Ouest Roannais a été construit à partir des enjeux déterminés lors du diagnostic de territoire et des propositions des acteurs locaux et des partenaires lors de la concertation pour la délimitation des périmètres PAEN en 2014 et 2015.

Le programme d'actions est prévu pour une durée de 5 ans. Sa mise en œuvre opérationnelle se déroulera de 2016 à 2020. Cinq enjeux sont définis pour le périmètre PAEN de l'Ouest Roannais :

- Amélioration des conditions d'exploitation agricole,
- Préservation et renforcement de l'économie agricole,
- Amélioration et développement de la relation agriculteur-citadin,
- Préservation des espaces naturels et des paysages,
- Mobilisation des acteurs du projet PAEN.

Ces 5 enjeux se traduisent par 13 objectifs stratégiques, qui sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels. Le programme d'actions fait état à la fois :

- D'actions spécifiques au PAEN, présentées au sein de fiches actions qui précisent les réalisations envisagées et les moyens nécessaires (financement, porteur de l'action, calendrier...) ;
- Et de dispositifs existants du Département et de ses partenaires (exemple : bonification des aides aux travaux d'amélioration foncière...).

Pour coordonner l'ensemble de ces actions et en animer certaines spécifiquement, une animation du programme est prévue sur les cinq ans. Elle permettra d'adapter et de hiérarchiser les actions chaque année en fonction des besoins, des priorités définies par le comité de pilotage et des crédits budgétaires validés par les différents financeurs : Département de la Loire, Roannais Agglomération, région Rhône-Alpes, Chambre d'Agriculture.

ENJEUX

OBJECTIFS STRATEGIQUES



Légende :




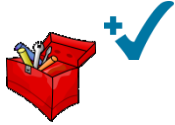


: Action déjà existante qui répond aux enjeux du territoire





: Action déjà existante qui répond aux enjeux du territoire, bonifiée ou priorisée en territoire PAEN



Action n° X.X.X : Action spécifique mise en place/développée dans le cadre du PAEN Ouest Roannais, voir fiche action correspondante

ENJEU I : AMELIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION AGRICOLE


Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Détails	Type d'action et N° de fiche
I.1 Préserver et optimiser les surfaces foncières agricoles	I.1.1. Favoriser la restructuration parcellaire (animation) Animation foncière auprès des agriculteurs pour effectuer de la restructuration parcellaire (priorité en territoire PAEN)	Organismes porteurs : Chambre d'Agriculture Bénéficiaires : Agriculteurs, propriétaires fonciers Financeurs : Département 42 Financement : Temps de travail de l'animateur Ch. d'agri. 42, appui animateur PAEN	Action n° I.1.1 <i>Favoriser la restructuration parcellaire</i>
	I.1.2. Favoriser la restructuration parcellaire (aide financière) Aide aux échanges d'immeubles ruraux (remboursement des frais de notaire et géomètre)	Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires : Propriétaires fonciers, agriculteurs Financeurs : Département 42 Financement : 80 % des frais	
	I.1.3. Favoriser les travaux d'améliorations foncières Aide aux travaux d'améliorations foncières : débroussaillage, dessouchage, dérochage, chemins d'accès...	Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires : Agriculteurs, propriétaires fonciers si règlement de boisements Financeurs : Département 42 Financement : Bonification à 40% en PAEN (avec plafond)	 (Bonifié en territoire PAEN)
	I.1.4. Préserver les terres agricoles, les milieux naturels et les paysages du boisement Révision et mise à jour des réglementations de boisement	Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires : Communes, agriculteurs Financeurs : Département 42 Financement : 100 %	 (Communes PAEN prioritaires pour les révisions et mise à jour des réglementations)
I.2 Améliorer les conditions de déplacements agricoles (véhicules, troupeaux...)	I.2.1. Faciliter les déplacements agricoles sur le territoire Recensement des points noirs de circulation, Création de liens entre acteurs de la voirie et exploitants	Organisme porteur : Roannais Agglomération Bénéficiaires : Exploitants, acteurs en charge de la voirie Financeurs : Roannais Agglomération, Département 42 Financement : Temps de travail animateur PAEN	Action n° I.2.1 <i>Faciliter les déplacements agricoles</i>
I.3 Réduire la consommation d'eau potable pour l'abreuvement du bétail	I.3.1. Créer des dispositifs permettant la réduction des consommations d'eau potable (projets individuels) Aide à l'économie d'eau potable pour l'abreuvement : forage, captage de sources	Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires : Agriculteurs Financeurs : Département 42 Financement : 40 à 50 % des études et travaux	

ENJEU II : PRESERVATION ET RENFORCEMENT DE L'ECONOMIE AGRICOLE




Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Détails	Type d'action et N° de fiche
II.1 Assurer le renouvellement des exploitations (transmissions et reprises)	II.1.1. Favoriser le lien et l'accompagnement des cédants et des repreneurs Point Accueil Transmission (PAT) décentralisé sur le territoire information et communication destinées aux cédants et mise en lien avec le Répertoire Départ Installation (Chambre d'Agriculture...) et information sur les actions du territoire (Lieu Test, Vigne Relais...)	Organismes porteurs : Chambre d'agriculture Bénéficiaires : Cédants, repreneurs, porteur de projet Financeurs : Chambre d'agri. 42, Roannais Agglomération, Département Financement : Temps de travail de l'animateur Chambre. d'agri. 42, appui animateur PAEN	Action n° II.1.1 <i>Favoriser le lien et l'accompagnement des cédants et des repreneurs</i>
	II.1.2. Pérenniser AOC Côte Roannaise Mise à disposition de l'outil « Vignes relais », Communication et lien auprès d'établissements de formation <i>Partenaires : Lycées agricoles, AVFR, Chambre d'Agriculture</i>	Organismes porteurs : Roannais Agglomération Bénéficiaires : Viticulteurs, Lycées agricoles Financeurs : Roannais Agglomération, Département 42 Financement : Temps de travail de l'animateur PAEN	Action n° II.1.2 <i>Pérennisation AOC Côte Roannaise</i>
	II.1.3. Développer l'AOC Côte Roannaise Renforcer l'économie des exploitations, professionnaliser la communication, structurer une nouvelle région viticole	Organismes porteurs : AVFR Bénéficiaires : Viticulteurs Financeurs : Région, Département Financement : 110 000 €	Action n° II.1.3 <i>Programme de développement AOC Côte Roannaise</i>
II.2 Accompagner la diversification et développer les circuits courts	II.2.1. Améliorer les pratiques de commercialisation Aide à la professionnalisation de l'activité de vente directe (amélioration de la relation client, de la perception générale et de la présentation des produits)	Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires : Agriculteurs Financeurs : Département 42 Financement : 40% des investissements éligibles avec plafond	
	II.2.2. Améliorer la qualité des produits et le confort de travail du producteur Aide à l'amélioration de la qualité des produits et à la réduction de la pénibilité dans les ateliers de transformation fermière	Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires : Agriculteurs Financeurs : Département 42 Financement : 30 % des investissements éligibles avec plafond, majoré à 40 % en PAEN	




	<p>II.2.3. Mise en place d'un Espace Test Agricole sur le Roannais</p> <p>Liens avec le Lieu Test situé à Ouches (ferme des Millets)</p>	<p>Organismes porteurs : Asso. ETAMINE Bénéficiaires : porteurs de projet agricole Financeurs : Roannais Agglo, Région, Pays Roannais, LEADER Financement : mise à disposition d'un lieu test et accompagnement des porteurs de projet</p>	
<p>II.3 Favoriser les économies d'énergies et accompagner les pratiques innovantes sur le territoire</p>	<p>II.3.1. Réduire les charges d'exploitation liées au matériel agricole</p> <p>Animation locale par la FDCUMA, (bancs d'essai tracteur, journées de formation)</p>	<p>Organismes porteurs : FDCUMA Bénéficiaires : Agriculteurs Financeurs : Département 42, Roannais Agglomération Financement : Temps de travail de l'animateur FD CUMA, prise en charge d'une partie du coût du banc d'essai par Roannais Agglomération</p>	<p>Action n° II.3.1</p> <p><i>Réduire les charges d'exploitation liées au matériel agricole</i></p>
	<p>II.3.2. Favoriser les économies d'énergie dans les exploitations</p> <p>Aide aux économies d'énergie (installation d'équipements économes en énergie)</p>	<p>Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires Agriculteurs Financeurs Département 42 Financement : 35 % des dépenses éligibles avec plafond</p>	

ENJEU III : AMELIORATION ET DEVELOPPEMENT DE LA RELATION AGRICULTEUR CITADIN

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Détails	Type d'action et N° de fiche
III.1 limiter les conflits d'usage	III.1.1. Développer le lien agriculteur/habitant au travers d'« ambassadeurs agricoles » Mise en place de référents agricoles dans chaque commune, réunions régulières entre exploitants et nouveaux habitants	Organismes porteurs : Roannais Agglomération Bénéficiaires : Habitants, communes, exploitants Financeurs : Roannais Agglomération Financement : Temps de travail de l'animateur PAEN	<u>Action n° III.1.1</u> <i>Mise en place de référents agricoles communaux</i>
III.2 Favoriser la découverte de l'agriculture par la population	III.2.1. Organiser des événements et animations grand public sur le thème de l'agriculture Agri-Rando 2017 sur le territoire (randonnée ponctuée de rencontres avec les exploitants, de lecture de paysages commentés, de visites de fermes, de ravitaillement en produits locaux...)	Organismes porteurs : Comité de Dév. Roanne Nord, Chambre d'agriculture Bénéficiaires : Habitants, touristes Financeurs : Région RA, Département 42 Financement : Temps de travail de l'animateur Ch. d'agri. 42	<u>Action n° III.2.1</u> <i>Organisation d'événements et d'animations sur le thème de l'agriculture</i>
	III.2.2. Diffuser des supports d'information et de communication sur l'agriculture Réimpression et distribution du fascicule « Raconte-moi la campagne », document réalisé par la FDSEA42 et la commission des Agricultrices de la Loire	Organismes porteurs : Roannais Agglomération, FDSEA Bénéficiaires : Habitants, scolaires Financeurs : Roannais Agglomération Financement : Prise en charge des coûts de réimpression	<u>Action n° III.2.2</u> <i>Diffuser des supports d'info. et de com. sur l'agriculture</i>
	III.2.3. Développer l'offre pédagogique auprès des scolaires Formation des exploitants agricoles pour l'accueil et l'intervention pédagogique auprès des scolaires	Organismes porteurs : Pays, Chambre d'Agriculture, ARDAB Bénéficiaires : Scolaires Financeurs : Pays Financement :	

ENJEU IV : PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Détails	Type d'action et N° de fiche
IV.1 Préserver les milieux naturels et la biodiversité	IV.1.1. Restaurer et créer des haies bocagères et des mares Aide « milieux naturels, nature ordinaire » pour la plantation de haie et la création de mares	Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires : Collectivités, associations, agriculteurs, particuliers Financeurs : Département 42 Financement : 30 % des travaux	 Obtention de cet aide priorisée aux territoires PAEN
	IV.1.2. Protection et entretien des milieux aquatiques Lien avec les actions du contrat de rivières : - Action B1.1 n°4 : Restaurer et entretenir la ripisylve - Action B3.2 n°1 : Limiter l'impact des prélèvements d'origines agricoles - Action B4.1 n°1 : Mettre en œuvre le plan d'action des zones humides - Action B4.2 n°1 : Suivre les coupes de résineux	Organismes porteurs : Roannaise de l'eau, Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, Roannais Agglomération Bénéficiaires : Communes, agriculteurs, propriétaires fonciers Financeurs : Région, Roannais Agglo, Agence de l'eau, Roannaise de l'eau Financement : Selon action + temps de travail de l'animateur PAEN	 + Renvoi sur : <u>Action n° V.1.1</u> <i>Animation, coordination et suivi des autres programmes création d'actions</i>
	IV.1.3. Protection et amélioration de la biodiversité et des corridors écologiques Animation de terrain, lien entre les partenaires, les actions/projets existants (PAEC, étude TVB) et les acteurs concernés (exploitants, propriétaires, élus...)	Organismes porteurs : Roannais Agglomération, autres partenaires Bénéficiaires : Communes, exploitants, habitants Financeurs : Roannais Agglomération Financement : Selon projet + temps de travail de l'animateur PAEN	Renvoi sur : <u>Action n° V.1.1</u> <i>Animation, coordination et suivi des autres programmes création d'actions</i>
IV.2 Préserver les paysages et lutter contre l'enrichissement	IV.2.1. Etudes et perspectives des secteurs en friche Recensement des secteurs enrichis, détermination de leur potentiel, mise en place de projets	Organismes porteurs : Roannais Agglomération Bénéficiaires : Communes, Exploitants, propriétaires Financeurs : Roannais Agglomération, Département 42 Financement : Temps de travail de l'animateur PAEN	Action n° IV.2.1 <i>Etude et perspectives des secteurs en friche</i>
	IV.2.2. Soutenir les travaux d'intégration du bâti agricole dans le paysage Aide à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires : Agriculteurs Financeurs : Département 42 Financement : 50 % des travaux éligibles avec plafond	

	<p>IV.2.3. Résorber les éléments disgracieux et les points noirs paysagers</p> <p>Aide aux travaux de valorisation paysagère résorption des points noirs</p>	<p>Organismes porteurs : Département 42</p> <p>Bénéficiaires : Communes et groupement de communes ayant un plan paysager, particuliers</p> <p>Financeurs : Département 42</p> <p>Financement : Commune : selon barème Particulier : 40% des travaux</p>	
	<p>Pour rappel : Favoriser les travaux d'améliorations foncières <i>Voir action n° I.1.3</i></p>		 <p>(Bonifié en territoire PAEN)</p>
	<p>Pour rappel : Préserver les terres agricoles, les milieux naturels et les paysages du boisement <i>Voir action n° I.1.4</i></p>		 <p>(Communes PAEN prioritaires pour les révisions et mise à jour des réglementations)</p>


ENJEU V : MOBILISATION DES ACTEURS DU PROJET

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Détails	Type d'action et N° de fiche
V.1 Animer et coordonner le projet PAEN	V.1.1. Maintenir un poste d'animateur PAEN Assurer le suivi des actions du programme d'actions PAEN Favoriser l'émergence de projets, faire le lien et informer les bénéficiaires Coordonner les partenaires et organiser la gouvernance du projet (comités de pilotage...)	Organismes porteurs : Roannais Agglomération Bénéficiaires : Financeurs : Roannais Agglomération, Département 42, Région Financement :	<u>Action n° V.1.1</u> <i>Animation, coordination, suivi des autres programmes et création d'actions</i>
V.2 Évaluation du projet PAEN sur l'Ouest Roannais	V.2.1. Évaluer le projet tous les 5 ans Concevoir des indicateurs pour évaluer le programme d'actions Réaliser un bilan des actions Proposer des orientations stratégiques pour un nouveau programme d'actions Animer un comité d'évaluation	Organismes porteurs : Roannais Agglomération, Département 42 Bénéficiaires : Financeurs : Roannais Agglomération, Département 42, Région Financement : Temps de travail de l'animateur PAEN	<u>Action n° V.2.1</u> <i>Suivi et évaluation du plan d'actions</i>
	V.2.2. Étude foncière Analyse de l'évolution de l'occupation des sols et du marché foncier (temps 0 puis tous les 3 à 5 ans)	Organismes porteurs : Département 42 Bénéficiaires : Communes, Département, Roannais Agglomération Financeurs : Département 42 Financement :	<u>Action n° V.2.2</u> <i>Analyse de l'évolution du contexte foncier</i>
V.3 Communication et information sur le projet PAEN	V.3.1. Communiquer auprès de la population et des élus Animation, prise de contact avec les communes intéressées, ouverture du projet à d'autres territoires, diffusion de supports de communication (brochure sur le PAEN, articles de presse...), échanges d'expériences	Organismes porteurs : Roannais Agglomération, Département 42 Bénéficiaires : Financeurs : Roannais Agglomération, Département 42, Région Financement : Temps de travail de l'animateur PAEN	<u>Action n° V.3.1</u> <i>Communication et information</i>

Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Ambierle

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains


Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016







Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Lentigny

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016




-  Limites du périmètre PAEN en projet
-  Limites parcellaires
-  Bâti
-  Limites communales



Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune d'Ouches

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016




- Limites du périmètre PAEN en projet
- Limites parcellaires
- Bâti
- Limites communales

Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Pouilly-les-Nonains

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016




- Limites du périmètre PAEN en projet
- Limites parcellaires
- Bâti
- Limites communales

0 1 km

Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Renaison

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016



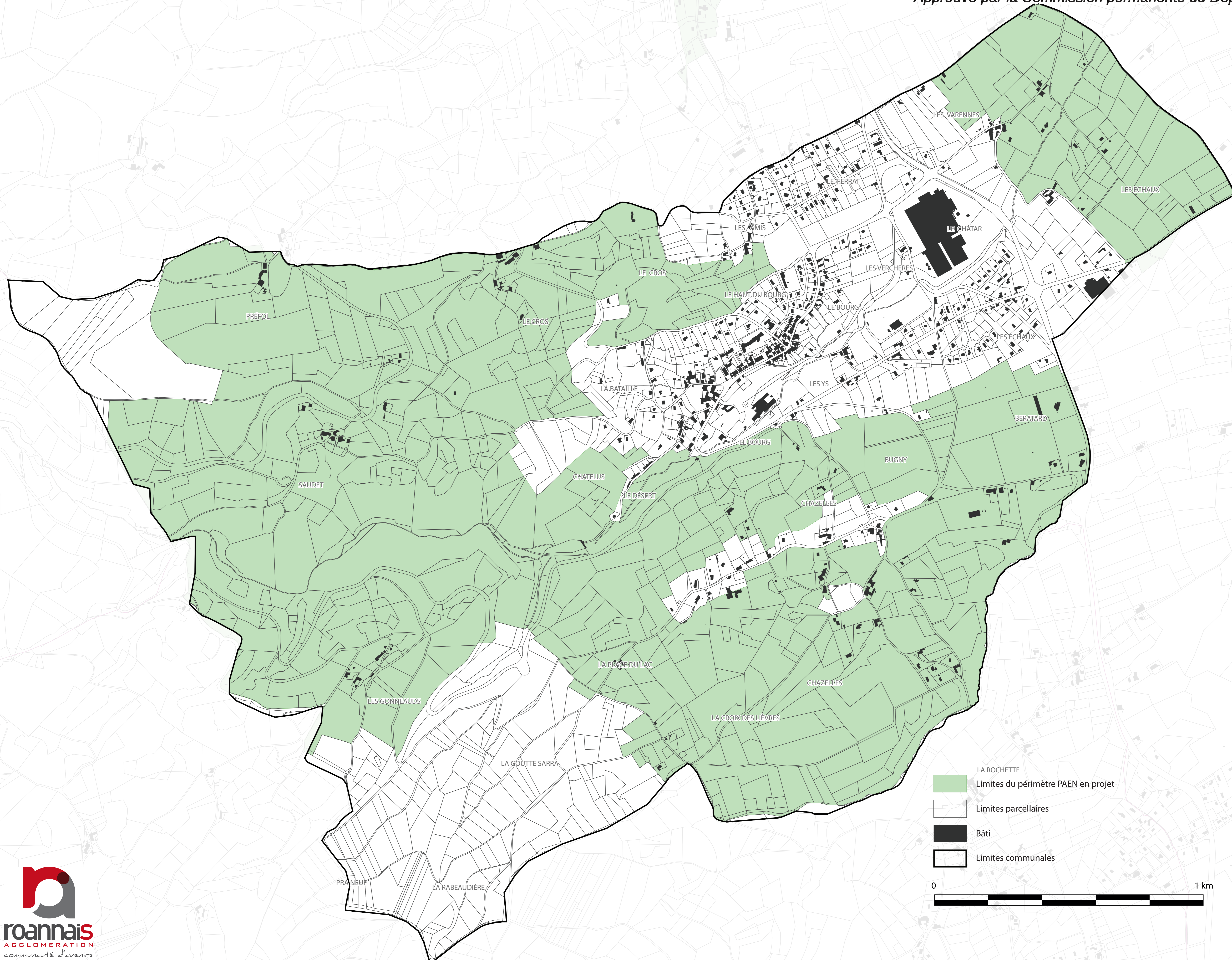
- Limites du périmètre PAEN
- Limites parcellaires
- Bâti
- Limites communales



Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Saint-Alban-les-Eaux

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016




- LA ROCHETTE
- Limites du périmètre PAEN en projet
- Limites parcelaires
- Bâti
- Limites communales







Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Saint-André-d'Apchon

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016




-  Limites du périmètre PAEN en projet
-  Limites parcellaires
-  Bâti
-  Limites communales







Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Saint-Haon-le-Châtel

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016




-  Limites du périmètre PAEN en projet
-  Limites parcellaires
-  Bâti
-  Limites communales



Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Saint-Haon-le-Vieux

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains


Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016



Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Saint-Jean Saint-Maurice-sur-Loire

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016



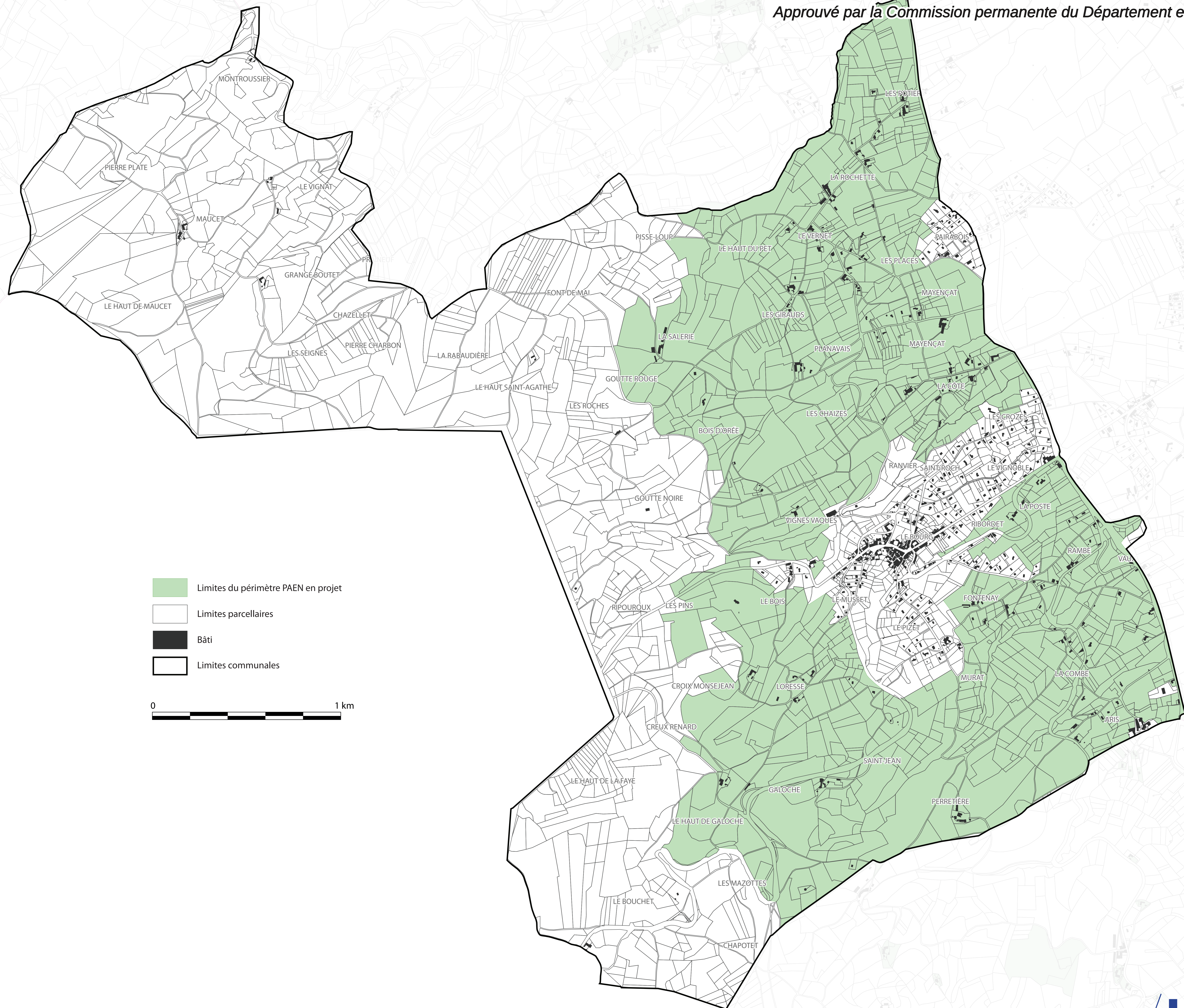
- Limites du périmètre PAEN en projet
- Limites parcellaires
- Bâti
- Limites communales

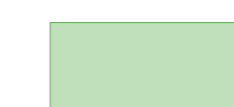





Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais – Commune de Villemontais

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

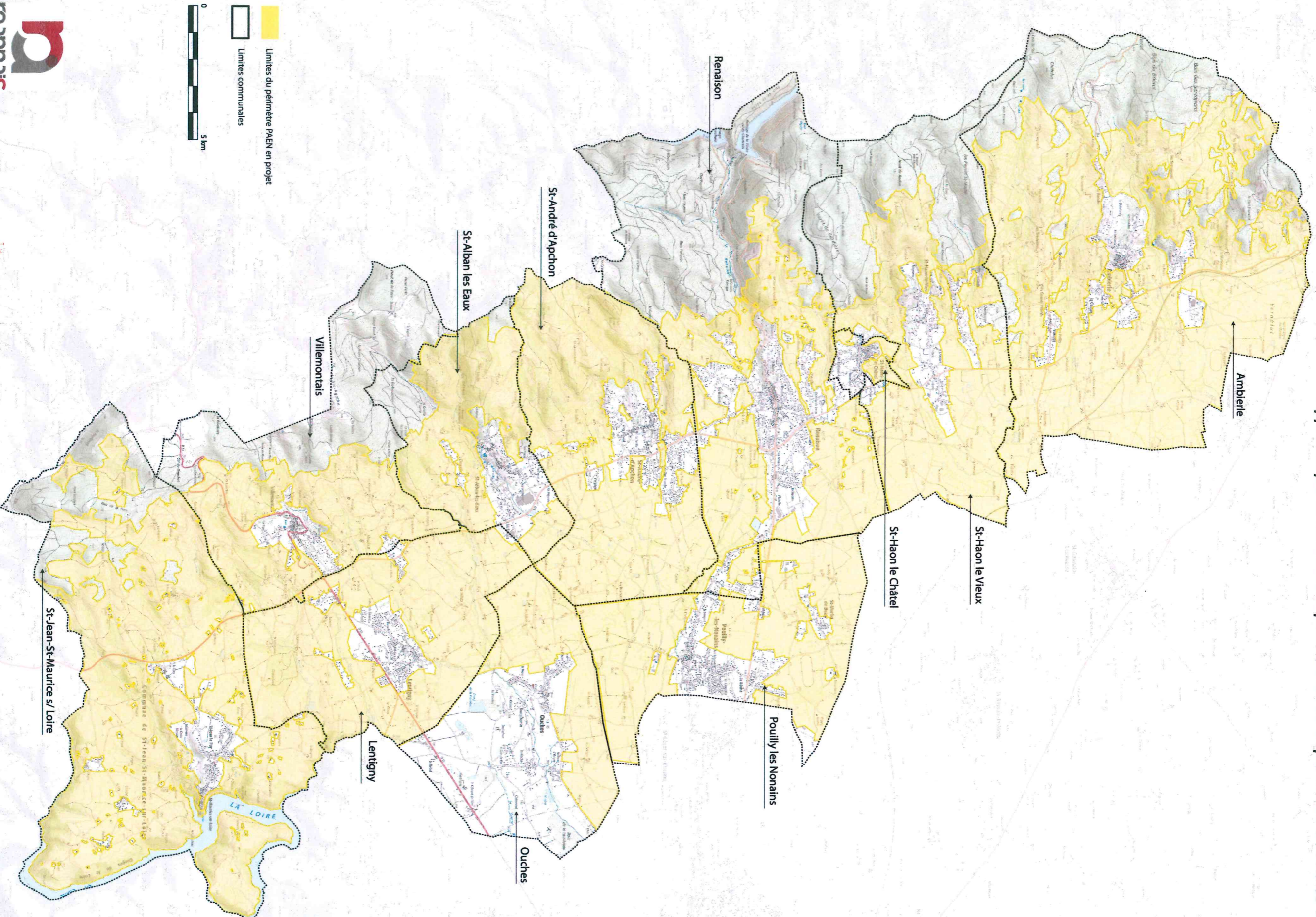
Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016



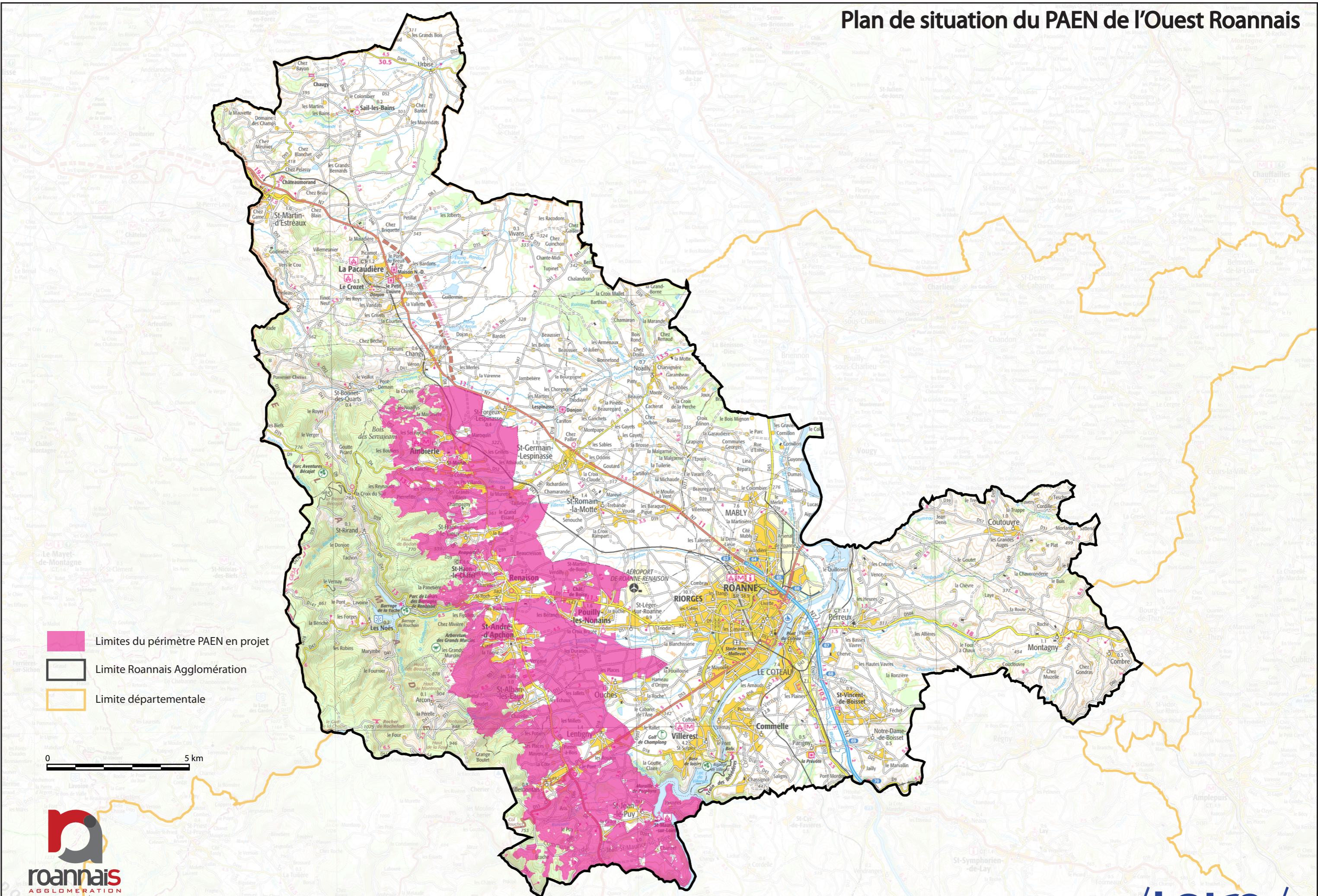
-  Limites du périmètre PAEN en projet
-  Limites parcellaires
-  Bâti
-  Limites communales


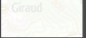

0  1 km

Plan de délimitation du PAEN de l'Ouest Roannais
Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
Approuvé par la Commission permanente du Département en séance du 07/03/2016



Plan de situation du PAEN de l'Ouest Roannais



-  Limites du périmètre PAEN en projet
-  Limite Roannais Agglomération
-  Limite départementale

0 5 km

